

Communautés de communes et d'agglomération (situation au 01/01/2019)



Communautés d'agglomération

- 01** Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois
- 02** Communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Communautés de communes

- 03 : Communauté des Collines du Perche
- 04 : Communauté du Perche et Haut-Vendômois
- 05 : Communauté des Terres du Val de Loire
- 06 : Communauté Beauce Val de Loire
- 07 : Communauté du Grand Chambord
- 08 : Communauté de la Sologne des Etangs
- 09 : Communauté du Coeur de Sologne
- 10 : Communauté du Val-de-Cher-Controis
- 11 : Communauté du Romorantinais et du Monestois
- 12 : Communauté de la Sologne des Rivières

— Limite d'établissement
■ Communauté de communes
ou d'agglomération

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 1/1/19

Communautés d'Agglomération et de Communes

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	Population statistique en 2016	Modifications de périmètre depuis la création	Ancien statut ou syndicat préexistant
01	"Agglopolys" Communauté de l'agglomération de Blois	2003	43	105 373	+ Cellettes (2004), Saint-Bohaire, Chitenay, Cormeray, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Seur (2005), Averdon, Cour-Cheverny, Menars, Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Saint-Denis-sur-Loire, Sambin, Villerbon (2006), Candé-sur-Beuvron, Cheverny, Valaire (2007) 2012 : fusion avec la communauté de communes Beauce – Val de Cisse et adhésion des communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire 2016 : adhésion de la com. nouvelle Valencisse + Chambon/Cisse (2017) 2017 : adhésion des communes nouvelles Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire	SIVOM créé en 1963 puis communauté de communes en 1999
02	Communauté d'agglomération « Territoires Vendômois » (siège à Vendôme)	2017	66	54 450	2017 : fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural et de Vallées Loir et Braye	
03	Communauté de communes des Collines du Perche (siège à Mondoubleau)	1993	12	6 156	+ Le Gault-Perche (1994) + Arville, Cormenon et le Plessis-Dorin (2009)	
04	Communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois (siège à Fréteval)	2014	23	9 213	2014 : fusion de la communauté de communes du Perche Vendômois et celle du Haut-Vendômois	
05	Communauté de communes des Terres du Val de Loire (siège à Meung-sur-Loire)	2017	25	48 336	+ Epieds-en-Beauce, Charsonville (dépt. 45) 2013 2016 : adhésion de la commune nouvelle Beauce la Romaine 2017 : fusion des communautés de communes du Val des Mauves, du canton de Beaugency, du Val d'Ardoux et de la Beauce Oratorienne	
06	Communauté de communes de Beauce Val de Loire (siège à Mer)	2016	30	19 940	2016 : fusion de la communauté de commune de la Beauce ligérienne et celle de Beauce et Forêt	
07	Communauté de communes du Grand Chambord (siège à Bracieux)	2001	16	20 629	+ Courmemin (2010). Retrait de Courmemin en 2019	
08	Communauté de communes de la Sologne des Etangs (siège à Neung-sur-Beuvron)	2000	12	8 696	+ Dhuizon, Yvoy-le-Marron (2001), Veilleins (2005), Marcilly-en-Gault (2019) - Courmemin (2010)	Syndicat à vocation économique
09	Communauté de communes Cœur de Sologne (siège à Lamotte-Beuvron)	2006	6	10 609		
10	Communauté de communes du Val-de-Cher - Controis (siège à Contres)	2014	37	47 912	2014 : fusion de la communauté de communes du Controis et celle de Val-de-Cher St-Aignan + Angé, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Meusnes, Rougeou, St-Romain-sur-Cher, Selles-sur-cher, Soings-en-Sologne 2016 : adhésion de la commune nouvelle Montrichard Val de Cher 2017 : fusion avec la communauté de communes Cher à la Loire	
11	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (siège à Romorantin-Lanthenay)	2009	16	33 887	Fusion de la communauté du Romorantinais et celle de La Chapelle-Montmartin, St-Loup et St-Julien-sur-Cher (2009) + Loreux (2012) + Billy, Gièvres et Mur-de-Sologne (2014) + Courmemin (2019)	
12	Communauté de communes de la Sologne des Rivières (siège à Selles-Saint-Denis)	2003	7	11 041	- Loreux (2012), Marcilly-en-Gault (2019)	Syndicat à vocation économique

Communautés d'agglomération

Compétences confiées aux communautés d'agglomération (situation au 01/01/2019)

Nom de l'établissement	Fiscalité*	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences supplémentaires
01 Agglopolys - Communauté d'agglomération de Blois	FPU	<p>Développement économique</p> <p>Aménagement de l'espace communautaire (dont PLUi)</p> <p>Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire</p> <p>Politique de la ville dans la communauté</p> <p>GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)</p>	<p>Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire</p> <p>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores ; élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, étude de zone de développement éolien</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p> <p>Compétences optionnelles exercées à titre facultatif :</p> <p>Action sociale d'intérêt communautaire (CIAS)</p> <p>Assainissement des eaux usées collectif et non collectif</p>	<p>Mise en place et gestion d'une fourrière automobile</p> <p>Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme d'intérêt communautaire</p> <p>Organisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p>Aménagement, entretien et gestion de refuges-fourrières pour animaux ; capture des animaux errants et/ou dangereux, des cadavres d'animaux sur le domaine public</p> <p>Information jeunesse</p> <p>Enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire</p> <p>Création et gestion d'un crématorium d'intérêt communautaire</p> <p>Soutien à l'enseignement supérieur par la conduite d'actions reconnues d'intérêt communautaire</p> <p>Encouragement et soutien aux démarches pluri-communales en matière de plans locaux d'urbanisme</p> <p>Mise en place de la numérisation du cadastre et gestion</p>

*FPU : Fiscalité professionnelle unique

Compétences confiées aux communautés d'agglomération (situation au 01/01/2019)

Nom de l'établissement	Fiscalité*	Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences supplémentaires
02 Communauté d'agglomération Territoires Vendômois	FPU	<p>Développement économique</p> <p>Aménagement de l'espace communautaire (dont PLUi)</p> <p>Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire</p> <p>Politique de la ville dans la communauté</p> <p>Accueil des gens du voyage</p> <p>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</p> <p>GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)</p>	<p>Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire</p> <p>Protection et mise en valeur de l'environnement : lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; patrimoine ; gestion des milieux aquatiques</p> <p>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et politique culturelle d'intérêt communautaire</p> <p>Action sociale d'intérêt communautaire</p> <p>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes</p>	<p>Compétences optionnelles exercées à titre facultatif :</p> <p>Eclairage public</p> <p>Nouvelles technologie de l'information et de la communication</p> <p>Petite enfance, enfance et jeunesse</p> <p>Balayage</p> <p>Assainissement non collectif</p> <p>Sécurité incendie</p>

*FPU : Fiscalité professionnelle unique

Communautés de Communes

Groupes de compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Compétences confiées aux communautés de communes (en plus des compétences obligatoires) situation au 01/01/2019

Nom de l'établissement	Fiscalité*	Nouvelle compétence Loi Notre** PLUi	Compétences optionnelles***					Compétences facultatives****					
			Protection et mise en valeur de l'environnement dont déchets	Politique du logement et du cadre de vie	Création, aménagement et entretien de la voirie	Equipements scolaires, sportifs et culturels	Action sociale	SPANC	Tourisme Loisirs	Enfance jeunesse	TIC	Autres	
03 ... des Collines du Perche	FM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	(✓)	✓	✓	✓
04 ... du Perche et Haut-Vendômois	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
05 ... des Terres du Val de Loire	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	(✓)	✓	✓	✓	✓	✓
06 ... Beauce Val de Loire	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	(✓)	✓	✓	✓	✓	✓
07 ... du Grand Chambord	FPU	✓	✓ AEP	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
08 ... de la Sologne des Etangs	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	CIAS	✓	✓	✓	✓	✓
09 ... Cœur de Sologne	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10 ... du Val-de-Cher-Controis	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
11 ... du Romorantinais et du Monestois	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12 ... de la Sologne des Rivières	FPU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	(✓)	✓	✓	✓	✓	✓

*FPU : fiscalité professionnelle unique ; FM : fiscalité mixte

** cf annexes

*** Pour les compétences optionnelles : ✓ groupe de compétences retenu (✓) compétence prise, pour tout ou partie, de façon facultative

**** La compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) peut être prise de manière facultative ou dans le cadre de la protection de l'environnement. La compétence tourisme est parfois inscrite en développement économique.